

Mairie de Journal La Mée Châteaubriant

<http://journal-la-mee.org/700-laboratoire>

Laboratoire

- Châteaubriant - Santé -

Date de mise en ligne : dimanche 11 juillet 2004
Mise à jour le : jeudi 27 décembre 2007

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 7 juillet 2004 :

Le laboratoire d'analyses médicales de Châteaubriant

Avant que le laboratoire d'analyses médicales de Châteaubriant, ne quitte la place de l'église pour occuper de nouveaux locaux auprès du futur pôle public-privé, voici quelques éléments sur la société « BIOMEDILAM »

Situation nette :

– 2003 : 1 022 998 Euros

– 2002 : 852 904 Euros

La progression en un an est donc de 19,94 %. Pas mal !

Excédent brut d'exploitation :

– 2003 : 876 392 Euros

– 2002 : 588 376 Euros

La progression est énorme : + 48,95 %. Pas étonnant : le labo est un organisme où les clients viennent tout seuls. De plus, avec le vieillissement de la population, la proportion d'analyses médicales augmente. Enfin, grâce aux remboursements Sécurité Sociale, le labo a très peu d'impayés.

Les dettes bancaires sont faibles : 9662 euros en 2003 (7008 Euros en 2002).

On peut retrouver ces chiffres sur le site internet : [<http://www.societe.com/> -> <http://www.societe.com/>]

Je te donne, tu me donnes

Au début de l'année 2004, la Société Biomedilam était répartie en 28470 actions numérotées, à 74 Euros l'unité :

– 12812 pour Cardin Paul ;

– 12812 pour Yonger Philippe,

– 2846 pour Langeard Marie-Madeleine soit 28470 actions réparties entre deux actionnaires majoritaires (MM. Cardin et Yonger) et un minoritaire : Mme Langeard.

En avril 2004, la société devient « LAM Biomedilam » en changeant la répartition, qui devient ::

— 12811 actions pour Cardin Paul,

– 1 pour Cardin Hélène, sa fille aînée,

– 12811 pour Yonger Philippe,

– 1 pour Yonger Clément son 4e enfant, -

– 2845 pour Langeard Marie-Madeleine,

– 1 pour Langeard Julien, son 3e enfant.

Puis

– Paul Cardin cède 3322 actions à la SARL Biomedilam finance (nouvelle société) et ne conserve plus que 9489 actions.

– Ph Yonger cède 4983 actions à MM Langeard : comme ça ces deux personnes ont le même nombre d'actions soit : 7828 actions)

– Ph Yonger et MM Langeard apportent en nature chacun 697 actions.

La nouvelle SARL promet d'acheter au 2 janvier 2005 les 9489 actions restantes de Paul Cardin et l'unique de sa fille. Il se trouvera sorti avec un bon pactole et libre. Il prend sans doute sa retraite car il aura 60 ans en décembre 2004 et a toujours clamé qu'il ne travaillerait pas au-delà de l'âge requis.

Ainsi la société a désormais 29864 actions : les 28470 actions de départ, et les deux apports de 697 en nature.

– Clément Yonger et Julien Langeard gardent chacun une action ;
– Ph Yonger et MM Langeard, cogérants, ont chacun 7828 actions.

On peut s'attendre à une nouvelle distribution avec l'arrivée au 1er juin 2004 du neveu de Georges Garnier (médecin, premier adjoint au maire), qui saura bien trouver des fonds à apporter à la société.

En attendant, en appliquant la valeur de chaque action : 74 Euros, ça donne le tournis juste à l'heure où Raffarin et Douste nous demandent de faire un effort pour que perdure la sécu !